RIASEC : R

# N4122
# CONVOYEUR / CONVOYEUSE DE VÉHICULES OU MATÉRIELS LOURDS

Emploi réglementé

## Autres emplois décrits

- Conducteur convoyeur / Conductrice convoyeuse de véhicule
- Convoyeur / Convoyeuse de bateaux

## Définition

Le convoyeur de véhicules ou de matériels lourds transporte des véhicules (bus, bateaux, ...) ou des engins lourds (matériel de construction, engins agricoles, machines industrielles, ...) d'un lieu à un autre ou vers des clients en toute sécurité.

- Vérifie la conformité des véhicules ou engins à livrer avec les commandes
- Gère les documents nécessaires pour le transport et la livraison
- Respecte les itinéraires prédéfinis et les délais de livraison
- Maintient une communication efficace avec les coordinateurs de transport et les clients
- Assure la maintenance de base du véhicule avant et après le transport
- Peut être amené à participer à des convois exceptionnels

## Accès à l'emploi

Cet emploi est accessible avec un permis de conduire catégorie C ou CE. La Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) et la Formation Continue Obligatoire (FCO) sont également requises. Une expérience confirmée de la conduite de poids lourds est généralement requise. Une formation de niveau CAP à Bac dans le domaine du transport peut faciliter l'accès à l'emploi. Des habilitations ou autorisations complémentaires peuvent être nécessaires en fonction du chargement et des modalités de transport (en convoi exceptionnel par exemple).

**Certifications et diplômes :**

- Bac pro conducteur transport routier marchandises
- Titre professionnel conducteur de transport en commun sur route
- Permis de conduire catégorie CE
- Permis de conduire catégorie C1
- Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO)
- Formation Continue Obligatoire (FCO)
- Certificat de formation de conducteur ADR (habilitation)
- Habilitation pour la conduite des véhicules de protection destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 1A transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée < ou = à 1,20 m)
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 1B gerbeurs à

conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m)

- Permis de conduire catégorie B
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 2A chariots à plateau porteur (capacité de charge < ou = à 2 tonnes)
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 2B chariots tracteurs industriels (capacité de traction < ou = à 25 tonnes)
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 3 chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes)
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 4 chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 5 chariots élévateurs à mât rétractable
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 6 chariots élévateurs à poste de conduite élevable (hauteur de plancher > 1,20 m)
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 7 conduite hors-production des chariots de toutes les catégories
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R490 grues de chargement
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R485 chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant catégorie 1 gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (1,20 m < hauteur de levée < ou = à 2,50 m)
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R485 chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant catégorie 2 gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2,50 m)
- Certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation classe 7 (habilitation)
- Certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation classe 1 (habilitation)
- Certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation citernes restreinte GPL (habilitation)
- Certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation citernes restreinte produits pétroliers (habilitation)
- Certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation citernes (habilitation)

# Compétences

## Savoir-faire

### Savoir-faire principaux

#### Production, Construction, Qualité, Logistique

- Déterminer un itinéraire en fonction des délais et des particularités du trafic
- Conduire un poids lourd
- Contrôler l'état de fonctionnement du véhicule
- Vérifier l'exactitude et la conformité de documents de transport de marchandises

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

### Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Respecter les règles de sécurité routière
- Communiquer efficacement avec la centrale de coordination

### Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Actualiser les données de suivi de la livraison ou de l'enlèvement sur un support numérique ou manuscrit — Transition numérique
- Rédiger un rapport, un compte rendu d'activité

### Développement économique

- Répondre aux attentes d'un client

### Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies

- Utiliser des équipements de navigation pour optimiser les parcours (GPS, applications mobiles) — Transition numérique

## Savoir-faire secondaires

### Production, Construction, Qualité, Logistique

- Préparer le véhicule, repérer le parcours et prévoir les aléas
- Déplacer et ranger des véhicules dans un parc d'entreposage
- Conduire un véhicule convoi exceptionnel
- Réaliser les opérations d'attelage
- Maintenir le véhicule en bon état de propreté et de fonctionnement
- Nettoyer et entretenir le matériel d'attelage et les véhicules
- Assurer la maintenance de premier niveau du véhicule
- Organiser des itinéraires alternatifs en cas de perturbations
- Décharger les engins du porte-engins pour les transférer sur le chantier en respectant les consignes de sécurité
- Assurer la sécurité du chargement pendant le transport

### Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Adapter sa conduite en fonction des conditions météorologiques
- Agir rapidement en cas d'accident ou d'imprévu
- Signaler toute anomalie ou dommage
- Respecter le code de la route
- Respecter les procédures de sécurité lors du chargement et déchargement

### Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Respecter les horaires prévus malgré les imprévus
- Gérer les documents administratifs nécessaires
- Appliquer les principes d'écoconduite — Transition écologique

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

### Management, Social, Soin

- Appliquer les procédures d'urgence en cas d'accident

## Savoir-être professionnels

- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs

## Savoirs

### Normes et procédés

- Documentation de transport
- Règlementation du contrôle technique de véhicules
- Lecture de carte routière
- Réglementation du transport en convoi exceptionnel

### Techniques professionnelles

- Techniques de manœuvre de véhicules lourds
- Techniques de communication avec la centrale

# Contextes de travail

### Conditions de travail et risques professionnels

- Station assise prolongée

### Horaires et durée du travail

- Travail le samedi
- Travail les week-ends et jours fériés

### Lieux et déplacements

- Zone départementale
- Zone nationale
- Zone régionale

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

### Statut d'emploi

- Salarié secteur privé (CDI, CDD)

## Secteurs d'activité

- Logistique et transport

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail